



Pension alimentaire enfants cdi

Par **Cédric 97410**, le **14/10/2023** à **13:07**

Bonjour

Ma fille de 22 ans est en cdi depuis le 01/09 et touche 2000€ net.
elle vit toujours chez sa mère et mon ex femme me demande de verser encore là pension sous prétexte qu'elle vit toujours avec elle et qu'elle est encore à sa charge.
Que dois-je faire ?

par avance merci

Par **youris**, le **14/10/2023** à **15:54**

bonjour,

s'il s'agit d'une pension alimentaire fixée par un juge, vous devez saisir le JAF pour demander sa suppression.

avis personnel, avec 2000 € net par mois, votre fille est autonome financièrement et le JAF devrait décider de la suppression de sa pension alimentaire.

salutations